

**SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AVRIL 2023
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Province de Québec,

Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets,

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets tenue à la salle 1 du Centre administratif de Dolbeau-Mistassini, ce 18^e jour d'avril 2023, à 19 h, et à laquelle sont présents :

MEMBRES PARENTS

M^{me} Janot Pagé Kroft, présidente;
M^{me} Marie-Claude Néron;
M^{me} Annie Girard;
M^{me} Chantale Nadeau;

MEMBRES DU PERSONNEL

M. Jean-Michel Cossette;
M^{me} Flavie Tremblay;
M^{me} Mélanie Jobin;
M. Joël Tremblay;
M^{me} Audrey Piquette;

MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ

M. André Desmarquis;
M. Daniel Gauthier;
M^{me} Marie-Eve Sasseville;
M^{me} Maryse Perron Chartier;

Visioconférence :

M^{me} Chantale Simard, représentante du personnel d'encadrement sans droit de vote;

assistés de M. Patrice Boivin, directeur général, et de M^{me} Jany Dufour, secrétaire d'assemblée, en remplacement de M^e Annie Tremblay, secrétaire générale.

Absences : M^e Annie Tremblay, secrétaire générale
M^{me} Mireille Tremblay, vice-présidente et membre parent;
M^{me} Zoé Paradis, membre de la communauté.

Invités : M^{me} Chantale Rivard, directrice du Service des ressources financières;
M. Stéphane Bilodeau, directeur du Service des ressources informatiques.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Les administrateurs ayant tous reçu l'avis de convocation envoyé par courriel le 6 avril 2023 et le quorum étant constaté, la réunion est déclarée ouverte.

1.1. Nomination d'une secrétaire d'assemblée

CA-0423-04-23

Il est PROPOSÉ par M^{me} Chantale Nadeau et RÉSOLU unanimement :

QUE M^{me} Jany Dufour agisse à titre de secrétaire d'assemblée en l'absence de M^e Annie Tremblay, secrétaire générale.

A D O P T É

2. Mot de bienvenue

M^{me} Janot Pagé Kroft, présidente, souhaite la bienvenue à tous les membres.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'assemblée dispense la présidente de faire la lecture de l'ordre du jour.

CA-0424-04-23

Il est PROPOSÉ par M^{me} Marie-Claude Néron et RÉSOLU unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les sujets suivants et en laissant le point *Affaires nouvelles* ouvert :

- 1.1. Nomination d'une secrétaire d'assemblée;
- 6.1. Dépôt du procès-verbal du comité de vérification;
- 6.2. Dépôt du procès-verbal du comité des ressources humaines.

A D O P T É

4. Vérification des conflits d'intérêts potentiels

M^{me} Janot Pagé Kroft, présidente, vérifie si certains membres ont un conflit d'intérêts à signaler concernant l'un des points à l'ordre du jour. Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

5. Période de questions accordée au public

Il n'y a pas de questions.

6. Rapports des comités du conseil d'administration

6.1. Comité de vérification

Le procès-verbal de la rencontre extraordinaire du comité de vérification qui s'est tenue le 17 avril 2023 est déposé à titre informatif. M. André Desmarquis, président du comité, présente de façon sommaire les points discutés.

6.2. Comité des ressources humaines

Le procès-verbal de la rencontre du comité des ressources humaines qui s'est tenue le 17 avril 2023 est déposé à titre informatif. M^{me} Flavie Tremblay présente les points discutés.

6.3. Comité de gouvernance et d'éthique

Il n'y a rien à signaler.

6.4. Comité de révision

Il n'y a rien à signaler.

6.5. Membre siégeant au CA du Cégep de Saint-Félicien

Il n'y a rien à signaler.

7. Présentation ou information au conseil d'administration

7.1. Affaires découlant du procès-verbal du 21 mars 2023

Les affaires découlant du procès-verbal du 21 mars 2023 sont déposées à titre informatif.

7.2. Correspondance

La liste de correspondance pour la période du 17 mars 2023 au 13 avril 2023 est présentée à titre informatif.

7.3. Rapport de la présidence

Le rapport de la présidence pour la période du 22 mars 2023 au 18 avril 2023 est présenté à titre informatif.

7.4. Rapport de la direction générale

Le rapport de la direction générale pour la période du 17 mars 2023 au 13 avril 2023 est présenté à titre informatif.

7.5. Reddition de comptes

La reddition de comptes est déposée à titre informatif.

7.6. Bilan du Plan d'engagement vers la réussite

M^{me} Chantale Simard, directrice du Service de l'enseignement et des services complémentaires, et M. Patrice Boivin, directeur général, informent les membres de ce qui a été fait jusqu'à maintenant au niveau de l'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite. Le dépôt du PEVR est prévu à la fin juin pour ensuite pouvoir se concentrer sur les plans d'action permettant la réalisation dudit plan. La présentation du document déposé est faite par M^{me} Simard. Elle précise les travaux qui sont à venir.

7.7. Ici on trace des voies d'avenir – Les bons coups (mars 2023)

Les bons coups des établissements pour le mois de mars 2023 sont déposés à titre informatif.

8. Agenda de consentement

Sur motion dûment proposée par M. Daniel Gauthier, tous les dossiers inscrits dans la présente section intitulée « Agenda de consentement » sont adoptés en bloc, sans aucune présentation, discussion ou délibération. Toutefois, aux fins du procès-verbal, chacun des dossiers est consigné de manière distincte, avec son propre numéro de résolution.

8.1. Adoption du procès-verbal du 21 mars 2023

CA-0425-04-23

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Gauthier et RÉSOLU unanimement :

QUE le procès-verbal du 21 mars 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

8.2. Modification du Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs

ATTENDU le Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs actuellement en vigueur au Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets, adopté sous le numéro de résolution CA-0166-06-21;

ATTENDU la mise à jour de certaines délégations relatives aux fonctions et pouvoirs;

En conséquence,

CA-0426-04-23

il est PROPOSÉ par M. Daniel Gauthier et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets adopte le Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs tel que présenté;

QU'un avis public soit publié à cet effet en vertu de l'article 394 de la Loi sur l'instruction publique;

QU'un exemplaire du Règlement soit expédié aux conseils d'établissement ainsi qu'au comité de parents du Centre de services scolaire en vertu de l'article 395 de la Loi sur l'instruction publique.

A D O P T É

9. Dossiers retirés de l'agenda de consentement (le cas échéant)

Aucun dossier n'a été retiré de l'agenda de consentement pour être discuté par les administrateurs.

10. Dossiers nécessitant une décision

10.1. Demande d'autorisation pour la vente d'une portion du terrain situé sur le lot 2908764 au 375 rue François-Tremblay à Dolbeau-Mistassini

ATTENDU la demande reçue de la municipalité de Dolbeau-Mistassini qui souhaite acquérir une partie d'un terrain appartenant au Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets;

ATTENDU que le Centre de services scolaire a procédé à l'évaluation du dossier quant à la possibilité de cession ou de vente de terrain qui est sa propriété;

ATTENDU que le Centre de services scolaire peut disposer de cet espace non utilisé depuis plusieurs années;

ATTENDU l'article 272 de la Loi sur l'instruction publique et l'article 3 du Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un centre de services scolaire qui permet au Centre de services scolaire de disposer d'un terrain sans l'autorisation du ministre étant donné sa valeur inférieure à 100 000 \$;

ATTENDU la consultation effectuée auprès de la Société québécoise des infrastructures;

ATTENDU que le mode de disposition respecte la recommandation de la Société québécoise des infrastructures, soit de gré à gré;

ATTENDU que l'évaluation municipale établit la valeur de la portion du terrain à 37 036,30 \$;

ATTENDU que tous les frais de cette transaction seront à la charge de l'acquéreur;

CA-0427-04-23

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Flavie Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets autorise la vente, par contrat notarié et aux conditions de ce dernier, au profit de l'acquéreur désigné, d'une portion du terrain situé au 375 rue François-Tremblay à Dolbeau-Mistassini, numéro de lot 2908764, d'une superficie de 2 272,8 m², pour la somme de 37 036,30 \$;

QUE la transaction s'effectue sans frais pour le Centre de services scolaire.

ADOPTÉ

10.2. Mandat d'achat de postes informatiques et moniteurs neufs

ATTENDU que le Centre de services scolaire doit procéder au renouvellement de sa flotte de postes informatiques et de moniteurs via un regroupement d'achats;

ATTENDU que le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) est un regroupement d'achats conforme aux exigences;

ATTENDU que le CAG collige les mandats d'achat pour l'acquisition de postes informatiques et de moniteurs neufs;

ATTENDU que le Centre de services scolaire désire mandater le CAG pour le mandat CAG 2023-7525-50;

ATTENDU que le Centre de services scolaire a pour objectif de répondre aux besoins de renouvellement de la flotte des postes informatiques et de moniteurs de certains employés et élèves;

ATTENDU que le contrat fait référence au mandat CAG 2023-7525-50 – Postes informatiques et moniteurs neufs;

ATTENDU que le contrat est d'une durée de 5 ans (60 mois), soit du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2025 avec trois options de renouvellement, du 1^{er} septembre 2025 ou 31 août 2028;

ATTENDU que le montant total est d'environ 3 300 000,00 \$.

En conséquence,

CA-0428-04-23

il est PROPOSÉ par M^{me} Marie-Claude Néron et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets adhère au mandat d'achat CAG 2023-7525-50;

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets autorise la direction du Service des ressources informatiques à agir comme représentant du centre de services scolaire concernant tous les aspects reliés au dossier dans le mandat d'achats 2023-7525-50;

QUE le Centre de services scolaire autorise la direction du Service des ressources informatiques à signer le mandat, les factures, tout document et toute autorisation en lien avec ce contrat à commandes.

ADOPTÉ

10.3. Adoption des actes d'établissement et de la liste des écoles et des centres 2023-2024

ATTENDU l'adoption du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026 (résolution CA-0382-12-22);

ATTENDU l'article 211, 3^e alinéa de la Loi sur l'instruction publique qui stipule :

« Il détermine ensuite, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement. »;

ATTENDU les modifications apportées aux actes d'établissement, entre autres, à celui de l'école secondaire des Grandes-Rivières pour tenir compte du regroupement des élèves de la 1^{re} à la 5^e année du secondaire dans le bâtiment Jean-Dolbeau ainsi que du transfert des élèves de l'école alternative Le Tournant vers le bâtiment des Chutes;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité de parents en vertu de l'article 193, 2^e alinéa de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU la consultation effectuée auprès des conseils d'établissement en vertu de l'article 79, 1^{er} alinéa de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU les commentaires reçus;

Comité de parents :

« QUE les membres du comité de parents acceptent le projet des actes d'établissement et de la liste des écoles et des centres 2023-2024 ».

Conseils d'établissement :

Aucun commentaire reçu.

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité consultatif de gestion en date du 14 mars 2023 et les commentaires reçus;

En conséquence,

CA-0429-04-23

il est PROPOSÉ par M^{me} Chantale Nadeau et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets adopte les actes d'établissement ainsi que la liste des écoles et des centres 2023-2024 tels que présentés;

QU'un exemplaire des actes d'établissement et de la liste des écoles et des centres 2023-2024 soit expédié au comité de parents ainsi qu'aux conseils d'établissement.

A D O P T É

10.4. Entérinement des décisions de la direction générale concernant les recommandations du comité de répartition des ressources (CRR-17-04-23, CRR-18-04-23, CRR-19-04-23, CRR-20-04-23, CRR-21-04-23, CRR-22-04-23, CRR-23-04-23, CRR-24-04-23, CRR-25-04-23)

ATTENDU l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU les séances du comité de répartition des ressources tenues les 4 avril et 11 avril 2023;

ATTENDU les recommandations émanant du comité de répartition des ressources par les résolutions CRR-17-04-23, CRR-18-04-23, CRR-19-04-23, CRR-20-04-23, CRR-21-04-23, CRR-22-04-23, CRR-23-04-23, CRR-24-04-23, CRR-25-04-23;

ATTENDU la consultation faite auprès du comité consultatif de gestion le 11 avril 2023;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs, ces recommandations du comité de répartition des ressources sont acceptées par la direction générale et entérinées par le conseil d'administration;

ATTENDU la demande des membres du CA de retirer la recommandation CRR-17-04-23 et d'en faire l'entérinement à une séance ultérieure vu la nature confidentielle de celle-ci et que certaines consultations préliminaires doivent être effectuées;

En conséquence,

CA-0430-04-23

il est PROPOSÉ par M^{me} Audrey Piquette et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets entérine les décisions de la direction générale quant à l'acceptation des recommandations suivantes du comité de répartition des ressources :

CRR-18-04-23 : RÉPARTITION DES POSTES GÉNÉRÉS PAR LA CLIENTÈLE 22-23 DE L'ÉCOLE LE TOURNANT

D'allouer le 1,91 poste supplémentaire généré par le R/M/É de l'école Le Tournant en 2022-2023 à l'école secondaire des Grandes-Rivières, bâtiment Jean-Dolbeau.

CRR-19-04-23 : FINANCEMENT DE L'ORGANISATION SCOLAIRE PAR DES MESURES DÉDIÉES

DE conserver une retenue sur les mesures dédiées de 6 postes en 2023-2024, et ce, afin de faire en sorte que le déficit de l'organisation scolaire ne soit pas plus important qu'en 2022-2023 (déficit de 9,15 postes au budget initial 2022-2023). Le

détail de la retenue par mesure sera revu lorsque les mesures dédiées pour 2023-2024 auront été confirmées par le MEQ, soit à la réception du Document C des paramètres de consultation 2023-2024.

Le solde non nécessaire sera redistribué aux écoles comme prévu dans la répartition des ressources.

CRR-20-04-23 : BUDGET DES ÉCOLES 2023-2024

QUE

- Per capita : que le montant par élève pondéré passe de 29 \$ à 31 \$, soit une indexation de 5 % (arrondi);
- Produits et fournitures d'entretien ménager : que le montant au mètre carré passe de 1 \$ à 1,05 \$ pour les bâtiments de moins de 3 000 mètres carrés et de 2 \$ à 2,10 \$ pour les bâtiments de plus de 3 000 mètres carrés, soit une indexation de 5 %;
- Montant alloué pour la réussite éducative : que 100 % du montant soit versé dans les écoles, à condition que le nombre de postes déficitaires à l'organisation scolaire par ordre d'enseignement (primaire et secondaire) n'excède pas celui de l'année précédente. Dans le cas contraire, le % alloué pour chacune ou l'ensemble des écoles sera réévalué par le comité de répartition des ressources;
- Une proposition d'ajouter cette phrase est faite pour la réussite éducative : ou si le budget permet de financer un nombre de postes déficitaires supplémentaires.

QUE les critères de répartition – Budget de fonctionnement et d'investissement des écoles 2023-2024 soient acceptés avec la modification proposée.

CRR-21-04-23 : BUDGET DES COMITÉS 2023-2024

QUE le budget des comités pour 2023-2024 soit reconduit tel qu'en 2022-2023.

CRR-22-04-23 : MESURES 15051 (A PRIORI) ET 15052 (A POSTERIORI) – ACCUEIL ET FRANCISATION 2023-2024

QUE pour 2023-2024, ces deux mesures soient conservées au Service de l'enseignement et des services complémentaires afin de financer le coût d'une ressource dédiée à la francisation.

CRR-23-04-23 : FORMULAIRE D'APPROBATION – BUDGET DÉFICITAIRE D'UN ÉTABLISSEMENT

QUE l'Annexe 5, telle que proposée, soit exigée lorsqu'une école ou un centre dépasse le montant des dépenses qui lui a été alloué au budget de l'école ou du budget initial des centres en FP et en FGA.

CRR-24-04-23 : PROPOSITION DE DATE POUR MISE À PIED CYCLIQUE SOUTIEN

QUE la recommandation soit acceptée avec la modification proposée.

Corps d'emploi	Date de fin prévue	Date de retour
TES/Interprète	Juin : départ des enseignants	Août : arrivée des enseignants
TTS	Juin : départ des enseignants	Août : arrivée des enseignants
PEH	Juin : départ des enseignants	Août : arrivée des enseignants
SDG	Juin : départ des enseignants	Août : arrivée des enseignants
TTP	À déterminer par la direction	
Surveillants d'élèves	À déterminer par la direction	
Employés de cafétéria	À déterminer par la direction	

Modification :

	Date de fin prévue
Pour les surcroûts de travail ou les ajouts d'heures	Date de départ des enseignants

CRR-25-04-23 : RÉPARTITION DES POSTES EN ORTHOPÉDAGOGIE AU PRIMAIRE

QUE 6 postes supplémentaires en orthopédagogie au primaire soient créés. La répartition sera faite ultérieurement, mais en tendant vers des tâches à temps plein dans les écoles. Les sommes seront prises à même les mesures dédiées ou Jordan.

ADOPTÉ

11. Affaires nouvelles

M^{me} Chantale Nadeau informe les membres que sept élèves de l'école secondaire des Grandes-Rivières (bâtiment des Chutes) ont participé au Championnat provincial d'athlétisme intérieur à Montréal. Elle tient à remercier le Centre de services scolaire pour leur contribution financière à cette activité.

12. Prochaine séance

La prochaine réunion régulière aura lieu le 20 juin 2023, à 19 h, au Centre administratif de Roberval.

13. Évaluation de la rencontre

Les membres ont rempli le formulaire d'évaluation de façon virtuelle.

Demande de huis clos

CA-0431-04-23

Il est PROPOSÉ par M^{me} Flavie Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE les membres se réunissent à huis clos. Il est 20 h 55.

ADOPTÉ

Retour en assemblée délibérante

CA-0432-04-23

Il est PROPOSÉ par M^{me} Audrey Piquette et RÉSOLU unanimement :

QUE le huis clos soit levé à 21 h 22.

ADOPTÉ

14. Levée de la séance

CA-0433-04-23

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Michel Cossette et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit levée à 21 h 24.

ADOPTÉ

La présidente,

La secrétaire d'assemblée,

Janot Pagé Kroft

Jany Dufour